

AVIS AUX SYNDICATS RETARDATAIRES

Plusieurs syndicats ne nous ont pas encore fait parvenir de rapport concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL, tandis que d'autres nous ont fourni des rapports incomplets.

Nous demandons donc à tous ces syndicats de nous fournir leur rapport le plus tôt possible afin de diminuer nos frais d'expédition du journal.

À l'heure actuelle, nous payons quelque \$10,000 de plus par année que nous ne paierions si les cartes étaient signées.



VOL. XXXII — No 33

Ottawa, 28 septembre 1956

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de
la Circulation

Le congrès étudie les réformes de structures

Comment les travailleurs peuvent profiter des bienfaits de l'automation

Le comité du rapport du président général de la CTCC, M. Gérard Picard a demandé au congrès d'adopter une déclaration de principes pour que les travailleurs bénéficient du progrès social et économique susceptible de résulter du développement de l'automation.

Après avoir félicité M. Picard d'avoir choisi le problème de l'automation comme sujet à traiter dans son rapport moral et de l'avoir traité d'une façon aussi objective, le comité croit que les moyens propres à assurer aux travailleurs le progrès social et économique qui doit résulter de l'automation peuvent être situés à trois niveaux.

Au moment d'aller sous presse, les délégués du congrès ont finalement adopté le rapport du comité avec des modifications mineures dont l'une demande que l'âge de la retraite ne soit pas fixé à 65 ans et l'autre veut que le montant de la pension hebdomadaire soit augmenté.

A) Au niveau national

Prenant pour acquis que les délégués sont déjà conscients de l'envergure des problèmes qui peuvent en résulter: crises de chômage, surproduction, sous-consommation, excès dans les placements, etc., etc., et que ces problèmes dépassent les moyens pouvant s'offrir au stade des relations patronales-ouvrières de même que ceux disponibles au niveau de la convention collective ou même dont peut disposer un gouvernement provincial, le Comité recommande au congrès de demander au gouvernement fédéral:

1—d'instituer spécialement sur cette question une Commission tripartite, permanente en vue de compiler, publier toutes les informations relatives à cette question et de faire au gouvernement

des recommandations sur les mesures appropriées.

2—de demander l'application immédiate, par suite de l'augmentation du revenu national, des mesures de sécurité sociale suivantes:

- un plan national d'assurance-santé;
- la réduction, à 65 ans, de l'âge de la retraite;
- l'augmentation des bénéfices d'assurance-chômage, sans enquête sur les moyens de subsistance.

3—de demander au Bureau fédéral de la statistique (BFS) de compiler et publier des statistiques relativement à la productivité dans les diverses industries.

B) Au niveau provincial

1—De demander l'instruction gratuite à tous les échelons de l'enseignement;

2—de développer dans l'enseignement professionnel une formation technique mieux adaptée aux besoins en regard de l'automation;

3—d'adopter une législation sur les conditions de travail mieux appropriées en regard de la productivité découlant des nouveaux progrès technologiques.

(Suite à la page 6)

Le projet de réformes contenu dans le rapport de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, lundi dernier, suggère le regroupement des fédérations professionnelles en six secteurs et la formation de huit secteurs régionaux

Les congressistes de la CTCC présentement réunis à Montréal pour leur trente-cinquième congrès annuel sont présentement à étudier les réformes de structures de la CTCC ainsi que la réorganisation des services.

Un projet concret a été soumis aux délégués par le secrétaire-général de la CT-

CC, M. Jean Marchand dans le rapport qu'il a présenté au nom du Bureau Confédéral de la CTCC.

L'on sait que le congrès de 1955 avait demandé que cette question soit étudiée au cours de l'année et que de nombreuses journées d'études ont été faites sur le

(Suite à la page 6)



Photo prise au moment où M. Gérard Picard prononçait son allocution dès l'ouverture du congrès de la C.T.C.C. à Montréal, dimanche dernier. On remarque à droite de M. Picard, M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal; M. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales; MM. Roger Mathieu, Joseph Parent et Adrien Proude, tous vice-présidents de la C.T.C.C.



Mlle Thérèse Desforges de Montréal; MM. Paul Morin, de Drummondville; Adrien Plourde, d'Arvida; Yvan Legault, de Montréal et Yvon Boisvert, de Shawinigan, faisaient partie du comité du rapport du président. Au moment d'aller sous presse, ce rapport a été endossé par le congrès de la CTCC.

Grève des 320 employés de Canadian Resins & Chemicals

Les 320 employés de la Canadian Resins and Chemicals, de Shawinigan, se sont mis en grève dimanche soir à minuit pour appuyer leurs demandes d'augmentation de salaires.

Ces employés, qui sont membres du Syndicat National des Travailleurs du Plastique de Shawinigan et dont la convention collective est expirée depuis le 25 mars dernier, ont suivi toute la procédure de l'arbitrage et des négociations post-arbitrales.

Selon M. Maurice Vassart, conseiller technique de la Fédération des Produits Chimiques, la compagnie refuse d'accorder à ses employés les avantages concédés aux travailleurs de la compagnie-mère, la Shawinigan Chemicals.

L'on sait que deux conventions collectives qui viennent d'être signées à la Canadian Carborundum et à la Shawinigan Chemicals ont valu des augmentations de 6 p. 100 en plus de la pleine compensation pour la réduction des heures de travail et l'incorporation du boni de vie chère.

Or la Canadian Resins offre une nouvelle échelle de salaire qui ne représente qu'une augmentation moyenne de 3.6 p. 100.

Rappelons que, déjà, les employés de Canadian Resins gagnaient, en moyenne, 3.3 p. 100 de moins que les travailleurs des deux autres industries mentionnées.

La proposition de la compagnie aurait pour effet d'augmenter ce

différentiel à 5.6 p. 100. Particulièrement, seulement 71 employés sur 320 recevraient une augmentation de 0.09 cent et plus l'heure; 228 auraient une augmentation inférieure à celle obtenue par les journaliers des autres usines; 15 employés ne recevraient aucune augmentation, tandis que six employés subiraient une diminution de 3 à 8 cents l'heure.

Une autre cause du conflit actuel, c'est le refus de la compagnie d'accepter les recommandations du tribunal d'arbitrage concernant la délimitation des heures de travail de la semaine, soit 5 journées de 8 heures, du lundi au vendredi inclusivement pour les travailleurs de jours.

Les syndicats du Commerce iront jusqu'à la Cour Suprême si nécessaire

La Fédération des employés du Commerce, qui groupe une vingtaine de syndicats d'employés de magasins et d'employés de bureaux dans la province de Québec, a tenu une réunion à Montréal, le 23 septembre 1956, à l'occasion du Congrès de la C.T.C.C.

Le jugement rendu récemment par l'hon. juge Fernand Choquette, dans la cause de la Compagnie Paquet Ltée de Québec et le Syndicat catholique des employés de magasins de Québec et déclarant illégale la formule de sécurité syndicale dite "formule Rand" a fait le su-

jet principal de cette réunion.

Les représentants des Syndicats du commerce, réalisant l'importance de cette sentence pour tous les mouvements ouvriers ont été unanimes à appuyer la décision conjointe de ladite Fédération et de la C.T.C.C.

Sommes-nous préparés pour l'automation ?

MONTREAL (POC) — A son retour d'un voyage en Russie, M. James S. Duncan, président de la firme Massey-Harris du Canada, a déclaré que la Russie était bien en avant du monde libre dans la course à préparer des techniciens et des ingénieurs pour l'âge de l'automation et de l'énergie nucléaire.

Dans des discours et des articles qui ont été diffusés à travers tout le Canada, M. Duncan a précisé que la Russie a produit en 1954 deux fois plus d'ingénieurs gradués que les Etats-Unis. Fait significatif, dit-il, en Russie, les cours universitaires de génie, qui sont d'une durée de 5½ ans, comptent 50 p. 100 plus d'heures de cours que ceux en vigueur aux Etats-Unis.

Dans cette course aux ingénieurs et aux hommes de science, la position du Canada n'est guère enviable à la lumière des informations que donnait récemment le ministre du Travail, l'hon. M. Gregg. Non seulement, sommes-nous à court de techniciens à l'heure présente, mais la situation semble vouloir se prolonger encore longtemps.

Au cours des trois dernières années, la demande de techniciens et d'ingénieurs n'a cessé d'augmenter pendant que l'offre ne cessait de diminuer. Depuis 1953, en effet, les deux sources de travailleurs diplômés, les universités canadiennes et l'immigration, ont été moins abondantes. Pendant la même période, l'émigration des nôtres aux Etats-Unis (4% des gradués en géologie et 8.5% des gradués en physique) n'a cessé d'augmenter depuis 1950. Dans le seul domaine du génie, le nombre des diplômés des universités canadiennes est tombé de 3,600 en 1950 à 1,325 en 1955.

Malgré des tentatives du ministère de l'Immigration, particulièrement en Angleterre et en Allemagne pour recruter des travailleurs professionnels, le nombre de ces derniers à immigrer au Canada diminuait de 8,845 en 1953 à 8,350 en 1954 et à 7,195 en 1955.

L'étude de tous ces facteurs qui laissent voir une brèche s'élargissant entre l'offre et la demande, a d'ailleurs conduit le président de l'Institut des Ingénieurs du Canada à déclarer que notre incapacité à former des ingénieurs qualifiés en plus grand nombre compromet sérieusement l'économie canadienne. Les écoles de génie estiment que plus de 1,500 demandes ne sont pas satisfaites alors que tous les diplômés de 1956 sont placés. Les résultats d'une étude rendue publique dernièrement par le ministère du Travail à Ottawa démontrent qu'en 1955, au moins deux emplois attendaient chaque ingénieur diplômé.

Par ailleurs, les experts en la matière estiment que si l'on tient compte de la demande de certaines catégories d'ingénieurs en certains endroits, la situation semble encore pire.

Au cours de la période 1931-1951, le nombre des ingénieurs et des hommes de science a considérablement augmenté au Canada: pendant que le nombre des travailleurs augmentait de seulement 58.3 p. 100, celui des ingénieurs spécialisés dans les mines et les produits chimiques augmentait de 207.9 p. 100.

Ces chiffres peuvent surprendre mais il ne faut pas oublier qu'au cours de la même période, l'économie canadienne se transformait complètement pour passer de l'état de pays largement agricole à celui de pays fortement industrialisé. Aux Etats-Unis, pendant la même période, le nombre des ingénieurs passait de 260,000 à 850,000, soit une augmentation de 227 p. 100 pendant que la population ne faisait qu'augmenter de 23 p. 100. Aujourd'hui, relativement à sa population, le Canada forme moins de personnel spécialisé que les Etats-Unis.

Certains pays ont lancé des programmes pour l'entraînement de techniciens capables de satisfaire les besoins de l'ère qui s'annonce. L'Angleterre a lancé un programme de \$250,000,000 répartis sur une période de 5 années pour former 50 p. 100 plus de technologistes qu'à l'heure actuelle et deux fois plus de techniciens et de travailleurs qualifiés pour secourir les premiers. Au cours des 5 prochaines années, la Russie veut former 4,000,000 de techniciens. Au Canada, quels plans avons-nous ?

Comme l'industrie ne joue qu'un rôle secondaire dans l'entraînement de son personnel et que le gouvernement, par ses nombreuses agences, distribue quelques bourses d'études ou accorde des dons en argent aux collèges et universités, comment nous y prendrons-nous pour faire face aux problèmes de l'automation ?

Ayant à l'esprit que l'éducation ressort de la responsabilité des provinces, le gouvernement fédéral se contente de faire enquête sur nos besoins et d'accorder des octrois pour faciliter la formation actuelle de nos techniciens. M. St-Laurent et M. Gregg ont d'ailleurs laissé entrevoir à plusieurs reprises que le gouvernement fédéral semble craindre de s'engager trop avant dans le domaine de l'éducation.

de porter cette cause en Appel et même jusqu'en Cour suprême, s'il le faut.

Les représentants de la Fédération ont été heureux d'apprendre que même les autres centrales syndicales

sont disposées à appuyer le Syndicat des employés de magasins de Québec dans cette lutte pour conserver un régime de sécurité syndicale qui est basé sur la plus élémentaire justice.

Un congrès sérieux et efficace dit, M. Blanchette adjoint de l'hon. M. Gregg

"Je suis frappé par la solennité et aussi par l'efficacité qui ont marqué l'ouverture de votre 35e congrès." C'est par ces mots que débutait l'allocution prononcée dimanche après-midi dernier par M. J.-A. Blanchette, député fédéral de Compton et adjoint parlementaire de l'hon. Milton F. Gregg, ministre du Travail.

M. Blanchette qui représentait le ministre fédéral du Travail en a profité pour rappeler que l'emploi est actuellement à un niveau sans précédent. Il a cependant mis les travailleurs en garde contre les dangers que recèlent les périodes d'hiver et finalement, il a félicité la C.T.C.C. et son président, M. Gérard Picard, de se préoccuper des conséquences de l'automatisation.

Le Canada, à l'heure actuelle, dit M. Blanchette, jouit d'une grande prospérité, un état de choses que l'on entend bien préserver. De pair avec la croissance du mouvement ouvrier, nous notons, depuis la deuxième Grande Guerre surtout, une augmentation très substantielle du standard de vie, de même que du niveau général de sécurité économique des Canadiens.

L'emploi a atteint cet été un niveau sans précédent. En juillet, le nombre de sans-travail en quête d'emploi est tombé à 1.7% de l'effectif ouvrier, c'est-à-dire presque le pourcentage le plus bas que ce chiffre ait jamais atteint au Canada. Cet état de choses est encourageant.

Le chômage saisonnier

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir l'accalmie saisonnière habituelle provoquée par l'hiver. En certaines sphères de notre activité économique, et ce d'un bout d'un pays à l'autre, cette saison entraîne, en effet, une réduction temporaire de l'emploi.

L'hiver dernier, le ministère du Travail et le Service national de placement, de concert avec le

Comité consultatif national de placement, ont lancé un programme visant particulièrement à augmenter les occasions d'emploi pour ceux qui se trouvaient sans travail par suite de facteurs saisonniers. En certains centres, l'enthousiasme collectif, l'esprit de collaboration et l'organisation dans son ensemble ont été remarquables. Dans plusieurs de ces centres, les syndicats ouvriers et les organisations patronales ont joué un rôle de premier plan.

S'il est encore difficile d'apprécier pleinement les résultats de la campagne de l'hiver dernier, surtout du point de vue national, il n'y a pas de doute qu'en maints endroits elle a connu un véritable succès. L'emploi peut être maintenu à un niveau relativement élevé quand on encourage les chefs de familles et les hommes d'affaires à entreprendre en hiver plutôt qu'au printemps et à l'été, leurs travaux de rénovation, de décoration, d'entretien et de nettoyage en général.

L'automatisation

L'ère de l'automatisation est arrivée et prend de l'ampleur. Il ne peut être question de retourner en arrière. Mais j'ai confiance que nous saurons éviter les bouleversements qui ont accompagné la première révolution industrielle.

L'automatisation va soulever une foule de problèmes nouveaux: la hausse du niveau général de la vie, l'accroissement de la durée des loisirs, les migrations de travailleurs, de même que les dangers à prévoir pour la vie familiale en particulier, sont du nombre.

Dans son message à l'occasion

de la Fête du Travail, votre président général a fort bien souligné que si l'automatisation présente un problème sérieux, c'est tout de même un problème qui doit être envisagé avec sérénité.

A cette occasion, M. Picard demandait d'aborder le problème de l'automatisation avec objectivité et avec le dynamisme qui est une des principales caractéristiques de notre économie. Il insistait aussi pour que les décisions importantes, susceptibles d'avoir des répercussions économiques et sociales ne soient prises qu'après consultation entre les gouvernements, les associations patronales et les organisations syndicales. C'est une requête des plus raisonnables.

Le monde du travail, par le truchement d'organismes tel la CTCC, a l'occasion d'apporter une contribution importante au bien-être de la société, en cherchant une solution adéquate au problème que pose l'automatisation.

Menace de grève aux Saguenay Terminals

Quelque 400 employés de la compagnie Saguenay Terminals Limited ont rejeté le rapport majoritaire recommandant une hausse de salaire de 25 cents l'heure. Les deux unions représentant les ouvriers de la compagnie demandaient une hausse de 40 cents l'heure.

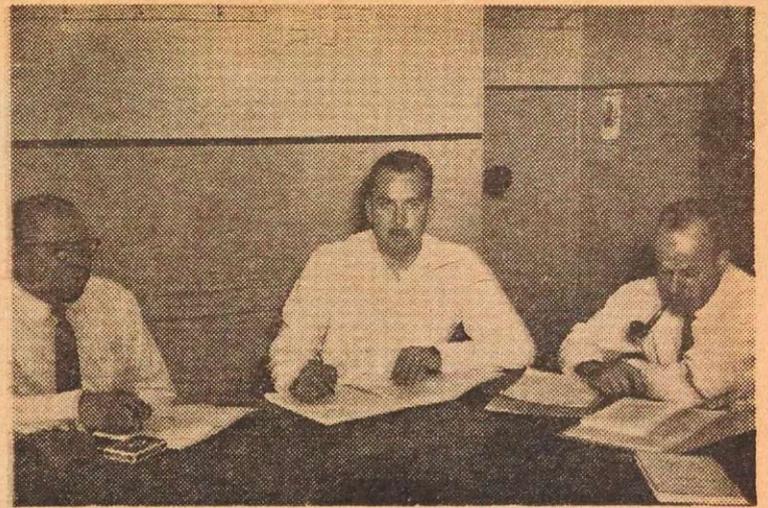
Les membres du syndicat national des employés salariés de Saguenay Terminals et du syndicat national des débardeurs de la Baie des HA! HA! (CTCC) ont décidé de poursuivre leurs négociations avec la compagnie jusqu'à minuit mercredi. Si aucun accord n'est conclu à ce moment, les ouvriers pourront prendre un vote de grève.

La Saguenay Terminals est propriétaire de navires qui servent au transport de la bauxite dans ce port de la région du Saguenay.

La bauxite est utilisée pour la fabrication de lingots d'aluminium à l'importante usine exploitée par l'Aluminum Company of Canada, à Arvida.

Victoriaville

On annonce la fondation d'un nouveau syndicat dans l'industrie du Vêtement à Arthabasca. Il s'agit du syndicat du Vêtement d'Arthabasca qui groupe les employés de Victoria Shirt de cette ville. Les agents d'affaires de la Fédération Nationale du Vêtement, ceux du Conseil Central de Victoriaville ainsi que les membres du Syndicat National du Vêtement de Victoriaville ont participé à l'organisation de ce syndicat.



MM. Bruno Beaudoin, de Drummondville, Marcel Pépin, de Québec, et Fernand Lavergne, de Shawinigan, membres du comité du rapport du Bureau confédéral.

Brillante ouverture du congrès de la CTCC

Le congrès de la C.T.C.C. qui s'est ouvert dimanche dernier à l'hôtel Winsor à Montréal a été marqué d'une grandiose manifestation alors que de nombreux représentants des autorités civiles ont assisté à l'ouverture du trente-cinquième congrès annuel.

M. J.-A. Blanchette, député fédéral de Compton et adjoint parlementaire du ministre fédéral du Travail, M. Léon Lortie, conseiller municipal et représentant de Son Honneur le maire Drapeau de Montréal, ainsi que M. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales ont adressé la parole au début de la séance d'ouverture.

M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal, a souhaité la bienvenue aux congressistes au nom des quelque 20,000 syndiqués de la région de Montréal qui sont membres de syndicats affiliés à la CTCC.

De son côté, M. Lortie, qui est conseiller municipal en même temps que directeur de l'Extension de l'enseignement de l'université de Montréal a souhaité la bienvenue à Montréal à tous les délégués et il a déclaré que l'université de Montréal et principalement le service dont il a charge, étaient prêts à collaborer avec les travailleurs relativement aux problèmes auxquels ils ont à faire face actuellement avec l'automatisation.

M. Lortie s'est réjoui de voir que les délégués aborderaient l'étude des problèmes de l'automatisation. Il a dit que ceux-ci doivent être envisagés avec sérénité, objectivité et dynamisme. Il a particulièrement insisté sur les problèmes d'éducation qui se posent.

"Il faudra former des hommes capables de faire fonctionner les machines, a-t-il dit. Nous devons être des maîtres de l'éducation de nos enfants et exiger pour eux le maximum d'éducation.

Les nouveaux progrès amèneront des loisirs accrus qui nécessiteront une culture plus étendue si l'on veut qu'ils soient un enrichissement.

"Cette culture doit être mise à la disposition de tous".

M. Minville s'est déclaré heureux d'appuyer les remarques de M. Lortie et de féliciter la CTCC pour les courageuses initiatives qu'elle avait prises dans le domaine économique et social.

Au nombre des personnalités présentes, on remarquait également MM. Cyprien Miron, directeur du Service de Conciliation

et d'arbitrage; G. Thormann, représentant de la CISC auprès de l'ONU; M. Roméo Ethier, ancien trésorier de la CTCC; M. Alfred Charpentier, ancien président de la CTCC et membre de la Commission des Relations Ouvrières; M. Jacques Champagne, président de la JOC; M. Roméo Martin, président du Conseil Supérieur de la Coopération.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur :

GERARD PELLETIER

Rédacteur :

FERNAND BOURRET

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 8701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE

ASSURANCE-VIE

DECES ACCIDENTEL

DE PLUS :

Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 Est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDES PAR LA C.T.C.C.





Le comité du rapport du service de l'organisation photographié au moment où il allait se mettre à l'oeuvre. On remarque de gauche à droite, M. P.-Emile Petit, de Montréal, Philippe Lepage, de Sorel, Angelo Forte, de Montréal, et Jacques Dion, de Québec.

Grève des ouvriers en Chaussures de Québec

Le Syndicat des Ouvriers en Chaussures de Québec a déclaré la grève dernièrement en vue d'obtenir la signature d'une convention collective particulière de travail ainsi que des taux de salaire équitables.

Cette grève porte à trois les grèves présentement en cours durant le congrès de la CTCC. Les autres grèves qui se déroulent actuellement sont celles des ouvriers de Duplan de Montmagny qui implique plus de 600 travailleurs et celle des ouvriers de Chatelaine Hosiery de St-Jean, soit quelque 120 travailleurs et travailleuses.

Les employés de la manufacture Lachance et Tanguay membres de l'Union Protectrice des Travailleurs en chaussures de Québec, Inc., ont déclaré la grève jeudi, le 13 septembre.

Ceci faisait suite à une résolution adoptée à cette fin lors d'une assemblée spéciale tenue quelques jours auparavant. La grève avait été votée unanimement par tous les employés présents. Les

ouvriers en cause réclament un contrat de travail en vertu de la loi des Relations Ouvrières tel qu'il en existe dans la presque totalité des manufactures de chaussures de Québec; des taux de salaire minima supérieurs à ceux prévus au décret relatif à l'industrie de la chaussure de la province de Québec.

Une augmentation générale de salaires de 10% et cinq jours de

congés payés. Sur tous les autres points de la convention collective, les membres de l'Union s'en rapportent à la sentence arbitrale rendue le 20 août 1956 par le tribunal composé de MM. Jacques Marotte, président, Chas. N. Dorion, arbitre patronal et Marcel Pépin, arbitre syndical.

L'employeur, M. Joseph Tanguay, n'avait donné aucun signe de vie depuis la publication de la sentence arbitrale. Il avait maintes fois refusé de rencontrer les représentants de l'Union pour discuter des termes d'un contrat de travail.

Ce patron en retard de quinze ans dans le domaine des relations industrielles, voulait s'en tenir uniquement aux conditions du décret et refuse de reconnaître le droit de ses employés à un contrat particulier de travail. Ce Monsieur a même poussé l'audace jusqu'à défier les employés de faire la grève. C'est à la suite de l'attitude prise par l'employeur que les ouvriers ont décidé de donner suite à leur vote de grève.

Depuis le 20 août, l'usine a cessé de fabriquer et aucun briseur de grève n'a été signalé. Résolus d'aller jusqu'au bout, les employés suivent régulièrement les réunions convoquées par les officiers de l'Union.

A la dernière nouvelle l'Union a été informée qu'un conciliateur a été réclaté par l'Employeur au Ministère du Travail.

Les institutions et les structures doivent être adaptées aux besoins

C'est ce que déclare Son Eminence le cardinal Léger — Il faut assurer un lien de continuité avec le passé

Dans un sermon prononcé à l'issue de la messe qui marquait l'ouverture du trente-cinquième congrès de la C.T.C.C., Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, a souligné que les institutions doivent s'adapter aux besoins et aux changements actuels de la vie en société.

Ces paroles du cardinal Léger ont été religieusement accueillies par les congressistes qui assistaient à la messe inaugurale du congrès de la CTCC en l'église Saint-Patrice, de Montréal. L'on sait que les principales questions à l'ordre du jour du congrès de la CTCC qui se déroulent présentement à Montréal sont précisément les réformes de structures de la CTCC, ainsi que l'affiliation de cet organisme à la centrale canadienne.

La responsabilité des travailleurs

Son Eminence le cardinal Léger a déclaré que les travailleurs syndiqués devaient prendre des options, des initiatives et des décisions dans le sens qui paraît répondre le plus adéquatement aux exigences de la vie syndicale. Il a précisé que cette responsabilité relevait des travailleurs syndiqués et que ces derniers étaient libres d'adopter la ligne de conduite à suivre qui leur semblerait la plus efficace.

Il a cependant ajouté que les institutions et les structures, même si elles ne sont pas immuables, l'Eglise en donnant la preuve, doivent toujours favoriser l'engagement du chrétien dans le plus grand respect des valeurs morales.

En terminant, Son Eminence le cardinal Léger a demandé que quelles que soient les décisions prises, il ne fallait pas oublier d'assurer un lien de continuité avec le passé, car les travailleurs sont "de" l'Eglise et "dans" et à ce double titre, ils doivent assurer l'influence chrétienne dans le monde ouvrier.

Son Eminence a aussi souligné que le travailleur chrétien ne peut s'isoler et se renfermer dans une sphère étroite non plus

qu'il ne peut se présenter en offrant qu'une solution aux problèmes temporels.

La Loi des Cités et Villes

L'une des résolutions qui retiendra l'attention des 500 délégués officiels du congrès de la CTCC, c'est celle qui est présentée par la Fédération des Employés des Corporations Municipales et Scolaires relativement à la loi générale des Cités et Villes. L'on sait qu'actuellement, les cités et villes, en grand nombre, chaque année, se présentent devant les législateurs pour demander des amendements particuliers à la Loi qui régit les cités et villes.

La Fédération demande au congrès de la CTCC de prendre attitude sur le sujet afin de faire savoir au gouvernement provincial que les travailleurs ne veulent plus que les cités et villes dérogent des dispositions de la loi générale.

ROBERVAL

Le 5 septembre dernier, la Commission des relations ouvrières a modifié le certificat de reconnaissance syndical que possède le syndicat des services hospitaliers de l'Hôtel-Dieu Saint-Michel de Roberval.

Ce syndicat représentait déjà un groupe d'employés dans cet hôpital, mais la nouvelle décision de la Commission des relations ouvrières lui permet maintenant de représenter les employés de bureau en plus des autres déjà couverts par le certificat.

SAINT-HYACINTHE

Réduction de 50 à 40 heures par semaine avec pleine compensation à la Griffin Steel

Le Syndicat des Métallurgistes de St-Hyacinthe vient de signer une convention collective de travail qui assure aux travailleurs de cette entreprise la semaine de 40 heures au lieu de 50 heures avec la pleine compensation, ce qui fait passer les salaires horaires de base de 0.97 cents l'heure à \$1.27. Les salaires horaires sont augmentés, selon la classification jusqu'à \$1.87 l'heure.

Les syndiqués ont aussi obtenu que la clause des griefs soit changée et que tout changement de tâche que la compagnie devra effectuer devra être soumis au syndicat, le tout sujet à la clause ordinaire du règlement des griefs.

Les travailleurs ont aussi obtenu deux semaines de vacances après trois années de service ainsi que 8 fêtes chômées et payées de même qu'un plan d'assurance - maladie-hospitalisation dont la compagnie effectue la

moitié du coût des primes. La convention qui a été signée pour une durée de deux années prévoit aussi que la rétroactivité s'applique à compter du 1er septembre 1956.

MM. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, Georges Patenaude, agent d'affaires du Conseil Central de St-Hyacinthe, Rosaire Messier, André Blanchet et Origène Joyal, représentaient le syndicat au cours de ces négociations post-arbitrales.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cour de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

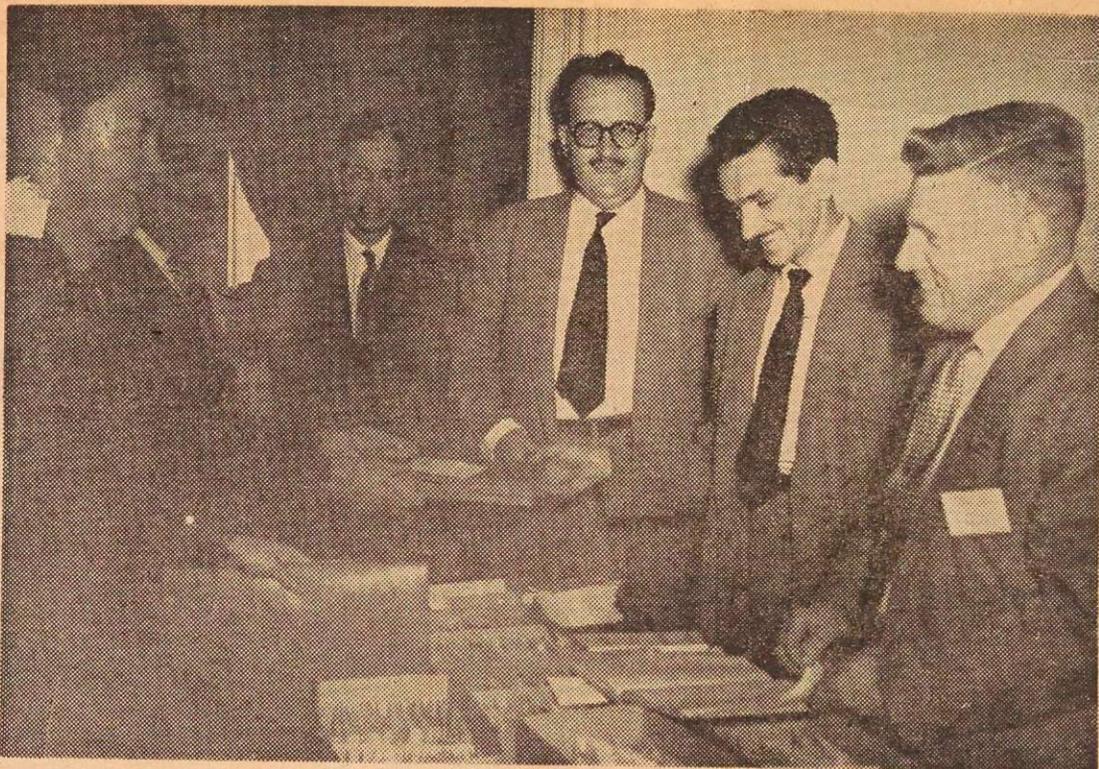
Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER



M. Marcel Ethier, du bureau de la CTCC de Montréal, remettant à un délégué les documents qui accompagnent le reçu de son inscription. L'on sait que plus de 500 délégués sont inscrits au congrès de la CTCC.

LA HAUSSE DU COUT DE LA VIE, MENACE POUR LES TRAVAILLEURS

Un danger menace actuellement les travailleurs et cause parmi eux de vives inquiétudes, c'est la hausse constante du coût de la vie. C'est ce qu'a déclaré lundi dernier, M. Jean Marchand en présentant son rapport annuel au nom du Bureau confédéral.

Le Conseil Central de Québec demande la limitation des émissions politiques

Le Conseil Central de Québec a adressé au congrès de la CTCC une résolution visant à restreindre l'usage de la télévision et de la radio pour des fins politiques.

La résolution qui constate que la dernière campagne provinciale électorale qui a donné lieu à des abus concernant l'usage de la radio et de la télévision et que les groupements politiques dont la caisse électorale est la mieux garnie accaparent pour des fins de propagande partisane et souvent malsaine, les ondes de la radio et de la télévision, demande que les émissions politiques, à la radio et à la télévision, à compter de la prorogation des Chambres, soient limitées à une demi-heure par jour, que les partis politiques aient une chance égale de faire connaître leurs opinions et que finalement les annonces-éclair soient bannies pendant les campagnes électorales.

Le comité des résolutions a endossé cette résolution présentée par le Conseil Central de Québec.

Début des négociations avec l'Aluminum Co.

Les plus importantes négociations collectives de la région débiteront bientôt à Arvida. C'est en effet le 17 septembre à 10 h. a.m., soit mardi de cette semaine, que le syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida Inc., entreprendra, au nom des 7,000 employés d'Arvida, des négociations avec Aluminum Company of Canada Limited pour la signature de la prochaine convention collective qui remplacera celle qui expire le 15 novembre prochain.

Cette année, les négociations revêtent une importance particulière du fait que les travailleurs demandent un contrat unique pour toute l'industrie de l'aluminium dans la province de Québec, qu'ils veulent une hausse de salaires de \$0.30 l'heure, l'adoption du C.W.S. (Co-operation Wage System) qui est une nouvelle méthode d'évaluation des tâches, la semaine de 40 heures avec pleine compensation et une clause d'ancienneté entièrement nouvelle.

"A la récession des années 1954 et 1955, dit M. Marchand, paraît devoir succéder une nouvelle crise d'inflation. Pendant les trois derniers mois, l'indice des prix à la consommation, qui était demeuré stable, depuis la fin de la guerre de Corée, a monté de 2.6 points. De plus, les conditions actuelles laissent présager que la tendance à la hausse se continuera pendant plusieurs mois encore.

Ce passage subit d'un état de ralentissement économique marqué à ce qui paraît être le commencement d'une crise d'inflation nous permet pour ainsi dire de toucher du doigt la faiblesse et l'insuffisance d'une économie de laissez-faire, économie qui n'est pas orientée vers l'établissement d'un régime où, enfin, on trouverait un minimum de stabilité.

Les réclamations faites depuis plusieurs années par la C.T.C.C., qu'il s'agisse de mesures tendant à régler le problème du chômage ou à bloquer les poussées inflationnistes, n'avaient au fond d'autre but que de contribuer dans une large mesure à la stabilisation de notre vie économique. Nous espérons que les conclusions de la Commission Gordon, qui a été chargée d'étudier en profondeur les perspectives de l'avenir économique du Canada, recommanderont au Gouvernement canadien l'institution des organismes d'orientation et l'adoption des mesures concrètes qui mettront fin à cette alternance de récessions économiques et de crises d'inflation dont les travailleurs sont les victimes presque impuissantes depuis le commencement de l'ère industrielle au Canada.

On veut l'adaptation du système scolaire aux besoins de l'époque

Une résolution présentée par le Bureau Confédéral de la C.T.C.C. et présentée devant les congressistes de la C.T.C.C. demande que le mouvement ouvrier soumette chaque année au Conseil de l'Instruction publique et au Département de l'Instruction publique un mémoire exposant les revendications et les suggestions des travailleurs pour que notre système scolaire soit adapté aux besoins de notre époque.

Les attendus de la résolution précisent que la culture et l'instruction à tous les degrés doivent être accessibles aux travailleurs et que par conséquent il faut faire disparaître tous les obstacles économiques qui se dressent actuellement devant les enfants des travailleurs.

La résolution précise aussi que les parents doivent garder le contrôle de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants.

L'aménagement de Beaumont

SERA FAIT DE MAIN D'HOMME

Une équipe de travailleurs intrépides pénètre dans une région éloignée du Québec pour maîtriser une fois de plus les eaux tumultueuses du Saint-Maurice.

C'est au Rapide Beaumont, à 114 milles de l'embouchure, que s'élèvera la prochaine centrale de la compagnie Shawinigan Water and Power. Cette usine aura une puissance de 246,200 kilowatts, qui portera à 1,500,000 kilowatts la puissance totale des aménagements de ce cours d'eau.

Ce vaste projet serait irréalisable sans le concours de travailleurs habiles, forts et expérimentés. Aussi la Shawinigan est-elle heureuse de rendre hommage à ces braves dont les efforts auront contribué au progrès et à la prospérité de la province.

PRODUITS CHIMIQUES • GENIE
The Shawinigan
WATER AND POWER CO.
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE



Compagnies associées et filiales

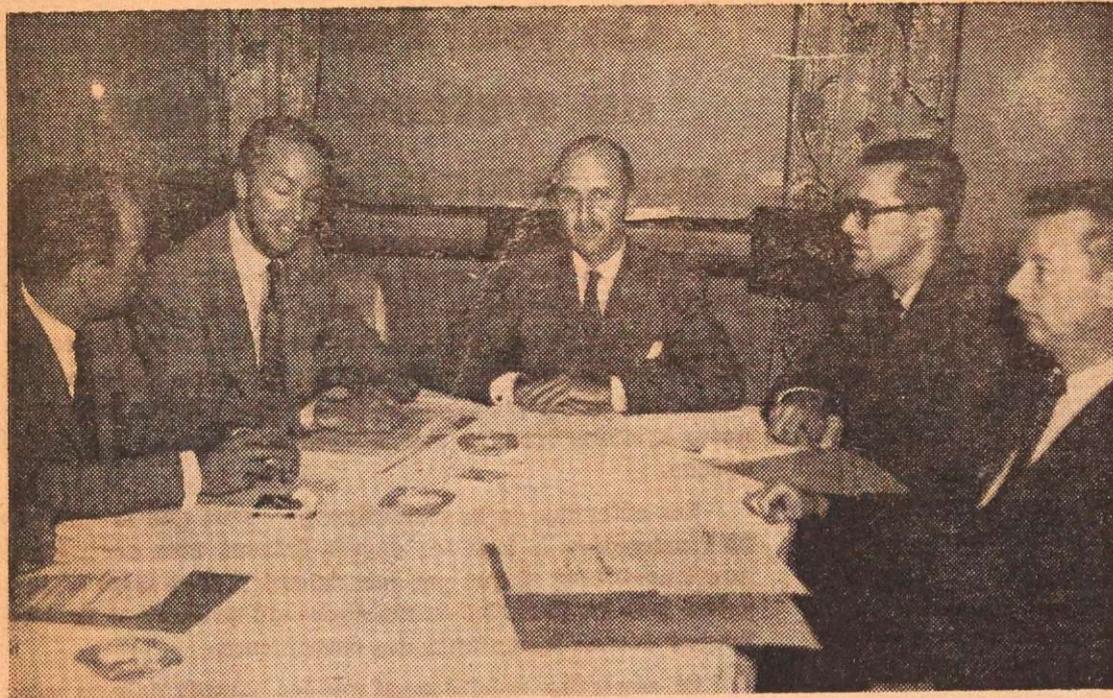


Photo prise lors de la conférence de presse donnée jeudi dernier par l'Exécutif du Rassemblement. Sur cette photo, on remarque, de gauche à droite, M. Gérard Pelletier, directeur du Rassemblement; M. Pierre-Elliott Trudeau, vice-président; M. Pierre Dansereau, président; M. Jean-Paul Lefebvre, secrétaire-trésorier et M. Jacques-V. Morin, directeur. Les autres membres de l'Exécutif sont MM. Arthur Tremblay, professeur à l'université Laval de Québec; Amédée Daigle, militant syndical; André Laurendeau et Jacques Hébert, journalistes; Guy Hamel, syndicaliste agricole, et Maurice Mercier, agronome, représentant le secteur agricole.

"LE RASSEMBLEMENT", instrument politique contrôlé par les citoyens, pour les citoyens

"LE RASSEMBLEMENT", ce mouvement d'éducation et d'action démocratiques, fondé à Montréal, il y a deux semaines, a pour but de fournir au peuple du Québec le milieu et les instruments nécessaires à l'acquisition d'une solide formation politique.

C'est ce que révèle l'un des premiers articles de la constitution de cet organisme qui a été rendue publique jeudi dernier au cours d'une conférence de presse à laquelle assistaient plusieurs directeurs de cet organisme.

M. Pierre Dansereau, doyen de la Faculté des Sciences de l'université de Montréal et président du Rassemblement, a d'ailleurs tenu à préciser que ce mouvement ne veut pas être simplement une république d'intellectuels mais un groupement de citoyens éclairés.

De son côté, M. Jean-Paul Lefebvre, secrétaire-trésorier du Rassemblement a dit sa confiance de voir les travailleurs adhérer en grand nombre au Rassemblement parce ils auront l'assurance de faire partie d'un organisme politique qui va se préoccuper d'eux, non seulement pendant les périodes électorales mais pendant toute l'année.

L'origine de ce mouvement

M. Pierre Elliott Trudeau, vice-président du Rassemblement, a refait à l'intention des journalistes présents à cette conférence de presse l'histoire de ce mouvement.

Au cours des dernières élections, la grande masse des citoyens étaient incapables de faire un choix satisfaisant et éclairé. Il y a actuellement un

vide entre les citoyens et les politiciens et c'est ce vide que le Rassemblement veut combler en présentant aux citoyens les alternatives véritables par où le pouvoir peut s'engager pour garantir le bien commun et assurer le respect des libertés individuelles et collectives.

Une déclaration de principes

Le Comité exécutif du Rassemblement a aussi remis à la presse une copie d'un projet de déclaration de principes qui a déjà reçu l'approbation d'un comité et d'un sous-comité du congrès de fondation mais que le congrès lui-même n'a pas encore approuvé en réunion plénière, faute de temps. Le congrès a cependant autorisé l'Exécutif du Rassemblement à la rendre publique.

Cette déclaration de principes s'inspire tout d'abord des principaux articles de la Déclaration des Droits de l'Homme telle qu'adoptée par les Nations Unies.

La déclaration de principes du Rassemblement tire ensuite des conclusions et conséquences applicables chez nous sur le plan politique, économique, social, éducatif et national et international.

Des réformes de structures

M. Jacques V. Morin, directeur du Rassemblement, a tenu à préciser qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle Ligue de Moralité. Il ne s'agit pas seulement d'éliminer les fraudes électorales pour obtenir la justice sociale, a-t-il dit. Une ligue de moralité ne préconise pas de réformes de structures, ni la justice sociale, ni la prospérité pour tous, mais seulement le respect des lois

établies. Nous, ce que nous voulons, c'est de modifier la législation pour la rendre adéquate et soucieuse du bien commun sur tous les plans.

Des sections

La constitution du Rassemblement prévoit que les unités de base du mouvement seront des sections composées de 12 membres ou plus. On a aussi annoncé que les membres du Rassemblement pourvoiront eux-mêmes au financement de leur organisation au moyen d'une cotisation annuelle de \$3.00.

Toute personne qui est d'accord avec les buts du Rassemblement et les principes énoncés dans la déclaration de principes et qui n'est pas membre d'une organisation dont les buts sur les moyens sont incompatibles avec ceux du Rassemblement peut devenir membre en adressant sa demande d'adhésion à Le Rassemblement, 10095, rue Chambord, à Montréal.

L'action du Rassemblement

Le président du Rassemblement, M. Pierre Dansereau, a déclaré que l'Exécutif verra à stimuler la fondation de sections dans toutes les régions de la province et que des comités seront formés pour effectuer des recherches, et accomplir un travail d'éducation et de publicité sur les buts et moyens d'action du Rassemblement.

Par ailleurs, il a ajouté que chaque fois que les droits civils seront violés, soit au Canada, dans la province et même sur les plans inférieurs, le Rassemblement élèvera la voix pour faire entendre la voix du droit et de la justice.

LE CONGRES ETUDIE...

(Suite de la page 1)

sujet en 1955. Le 23 août dernier, un projet était soumis à l'Exécutif de la CTCC qui chargea M. Marchand de compléter le travail afin de le soumettre au congrès.

Voici les grandes lignes de ce projet qui fait l'étude des congressistes:

Tout d'abord, la CTCC est divisée en six sections professionnelles et en huit secteurs régionaux à la tête desquels se trouve un directeur.

Les sections professionnelles

Sur le plan professionnel, les fédérations actuelles seraient réparties de la façon suivante:

1—La C.T.C.C., sur le plan professionnel, est divisée en six sections qui remplacent les fédérations telles qu'elles existent présentement:

- a) section du bâtiment, du bois ouvré et du meuble.
- b) section de la métallurgie, des mines.
- c) section du textile, vêtement, bas façonné, cuir et chaussure.
- d) section de la pulpe, papier, bois, imprimerie, boîte de carton et produits du papier.
- e) section des employés des corporations municipales, des corporations scolaires, des hôpitaux et des services publics.
- f) section des employés du commerce, des employés de bureau, des employés des services et des barbiers-coiffeurs.

2—La section professionnelle se réunit une fois par année à l'occasion du congrès annuel de la C.T.C.C. Ses délégués sont ceux du congrès de la C.T.C.C. qui appartiennent à la section. La section entend le rapport du directeur de la section et fait ses recommandations.

La section professionnelle désigne au Bureau confédéral la personne qu'elle recommande au poste de directeur de la section. Le Bureau confédéral nomme cette personne. Le Bureau, de plus, tiendra compte des avis de la section quant au congédiement, à la destitution ou à la suspension du directeur professionnel.

Le mandat du directeur est pour un terme indéfini.

1—Sur le plan géographique, la C.T.C.C. est divisée en huit régions:

- a) région de Montréal.
- b) région de Québec.

c) région du Saguenay Lac St-Jean.

d) région de la Mauricie.

e) région des Cantons de l'Est.

f) région de la Rive Sud.

g) région du Bas du Fleuve.

h) région de Joliette, vallée de l'Outaouais et du Nord de Montréal.

2—La juridiction territoriale, pour chacune des régions, est déterminée par le Bureau Confédéral.

3—La C.T.C.C. organise et maintient des bureaux régionaux et locaux en vue notamment, d'assurer des services en matière d'organisation, de négociations collectives, de conciliation, d'arbitrage, de grèves, d'application des conventions collectives et de législation.

4—Sur recommandation de la région, la C.T.C.C. nomme un directeur régional qui aura la responsabilité de la vie syndicale dans son territoire de même que celle du personnel placé sous sa juridiction.

5—A tous les ans se tient, dans chaque région, un congrès régional, qui discute toutes les questions d'intérêt régional et fait ses recommandations au Bureau Confédéral.

6—Les permanents syndicaux des bureaux sont nommés et destitués par l'Exécutif de la C.T.C.C. qui tient compte des avis de la région.

7—Les dépenses générales se rattachant aux congrès régionaux ou aux réunions des conseils centraux sont à la charge de la C.T.C.C. Toutefois, la C.T.C.C. ne paiera pas les dépenses des délégués.

5°—Considérations générales

1—Le présent projet de réforme de structure maintient les conseils centraux mais leur enlève toutes les responsabilités administratives en centralisant les services à la C.T.C.C.

2—Les fédérations sont également maintenues, mais leur nombre est diminué et les responsabilités administratives sont transférées à la C.T.C.C.

3—Le premier et principal effet du projet est d'amener sous la juridiction directe de la C.T.C.C. tout le personnel actuel des Fédérations et des Conseils centraux.

4—Le projet ne vise et ne touche aucunement les syndicats locaux, les conseils de métier et leur personnel.

5—Le per capita à la C.T.C.C. devra être révisé de manière à ce qu'elle puisse rencontrer ses nouvelles obligations.

COMMENT LES TRAVAILLEURS...

(Suite de la page 1)

C) Au niveau de la convention collective

Dans la mesure où la nécessité se fera sentir au sein des diverses fédérations ou de leurs syndicats affiliés, de formuler une politique de revendications comportant entre autres:

- 1—l'introduction de mesures visant la sécurité de l'emploi, c'est-à-dire le salaire annuel garanti;
- 2—la réduction de la semaine de travail;
- 3—prévoir dans la convention des clauses assurant la discussion complète sur l'introduction et avant la mise en action des machines automatisées;
- 4—pourvoir les conventions de travail de clauses resserrant considérablement les droits relatifs à l'ancienneté;
- 5—généraliser dans les conventions de travail les allocations de

départ pour les travailleurs déplacés;

6—assurer aux travailleurs les mesures appropriées en vue de leur réentraînement professionnel pour opérer et entretenir les unités de production fonctionnant par automation;

7—les syndicats ayant une affiliation différente mais établis dans les diverses usines d'une même compagnie ou même de compagnies parentes devraient resserrer leurs liens et entretenir des relations plus étroites en vue de l'action conjointe et ce aux fins de protéger plus efficacement les travailleurs qu'ils représentent;

8—le comité croit que les conseillers techniques du mouvement, conjointement avec le Service de recherches devraient préparer des clauses-types en regard des recommandations précédentes.

Ouvriers et cultivateurs ont des intérêts communs

Le congrès général de la CTCC présentement en session à Montréal sera appelé à endosser une résolution présentée par la Fédération Nationale du Vêtement en vue de favoriser le rapprochement des travailleurs et des cultivateurs.

Le texte de la résolution qui dit que les cultivateurs et les ouvriers ont des intérêts communs et que les deux classes collaboreraient davantage si elles se connaissaient mieux, demande à la CTCC de former un comité chargé de rencontrer les dirigeants de l'Union Catholique des Cultivateurs en vue d'établir des contrats fréquents entre les deux classes afin qu'elles se connaissent mieux et soient en mesure de mieux s'entraider.

Le problème du logement

JOLIETTE

Le Syndicat Catholique et National des employés municipaux qui groupe les employés manuels de la Cité de Joliette, a entamé les pourparlers en vue de modifier leur contrat qui expire le 2 octobre 1956.

Le Syndicat a transmis ses demandes officielles à la Cité le 5 septembre. Seul le maire M. C. A. Roussin était présent à la première séance de négociation, les autres négociateurs ne s'étant pas présentés à la séance convoquée par le Syndicat. M. René Bélanger de la Fédération des employés municipaux mène les négociations au nom du Syndicat. Il était accompagné du Président du Syndicat M. Alfred Perreault et de quelques officiers.

La Fédération du Bâtiment vient de protester officiellement auprès du congrès général de la CTCC contre les restrictions de crédit hypothécaire imposées par le gouvernement fédéral en vue de freiner l'inflation.

Dans une résolution adressée aux congressistes, la Fédération, qui groupe plus de 20,000 travailleurs syndiqués, déplore que le gouvernement fédéral et la Banque du Canada se servent uniquement des restrictions du crédit pour équilibrer l'économie nationale.

De son côté, le comité chargé d'étudier cette résolution est d'accord pour que la CTCC exerce des pressions auprès des autorités fédérales en vue de maintenir les crédits hypothécaires nécessaires à la construction domiciliaire.

Canada Requires Vast Expansion Of Educational Facilities

A chart prepared by the A. V. Roe Company, and published in The Financial Post, shows that in Canada we have 4.94 enrolments in university per 1000 population. This compares with 15 enrolments per 1000 in the United States (and still the U.S. draws graduates from Canada) and 19.6 enrolments per 1000 in Russia.

In other words, on a population basis there are three times as many students in universities in the U.S. and four times as many in the U.S.S.R.

The situation could get worse in Canada, according to educational authorities. University fees have recently increased right across the country. This will discourage or eliminate many potential university students for whom the economic barrier is already formidable.

If education in the free world continues to fall behind the rate of increase in Russia, say the experts, the battle of the democracies against totalitarianism could become more serious. For a century the leading democra-

cies have held the lead in industrialization. But with modern technology, the nation or nations which will hold or take over the lead are those which have the greatest number of scientists and engineers.

While the U.S.S.R. has built up its higher educational system to take care of 25% of students in the university age group, Canada today cannot take care of even 10% and this will be cut to 5% as the population increase outstrips university expansion.

Due to the higher postwar birthrate more students will be hammering on the doors of our schools and universities in the next ten years. More will be turned down. Today there are

about 70,000 students in Canadian universities. There may be about 130,000 in 1966, but there should be 300,000 if we are to reach the Russian percentage enrolment effective right now (Financial Post, August 25/56).

What it boils down to is this: Canada must give much more attention to, that is, spend more money on, education at all levels if we are to remain in the vanguard of nations either economically or culturally. By present standards, the amount required to bring us to optimum standards is vast — over \$15 billion in the next ten years. But in terms of our wealth and needs and what can be achieved, the financial expenditures are feasible, practicable and essential.

Who is going to put up the money? The rapid and planned expansion of our educational plant and personnel is a national emergency.

Yet financial support for universities from governments, individuals and industry has been lagging. In Great Britain, 70% of university students attend university on scholarships, only 15% in Canada. In the United States industry is contributing about \$100 million a year to universities and colleges. In addition, the Ford Foundation gave \$50 million last year. In Canada business and industry give about three or four million dollars a year.

A recent survey in Canada showed that corporations donate 9/10ths of one percent of taxable income for charitable purposes, of which, it is estimated, only 1/10th went to universities. This means that only 9/100th of one percent of corporations' taxable income goes to higher education in Canada — yet these companies are often the chief beneficiaries.

Other surveys have shown that fewer and fewer sons and daughters of working people — farmer and labour — are able to attend universities in Canada. One prominent university professor, John Morgan of the University of Toronto, advises trade unions to make substantial contributions to higher education, and not leave the responsibility and the rewards to big business.



Toutes vos opérations...

Avez-vous jamais songé à tout ce qu'une banque à charte peut faire pour vous être utile?

Ce n'est pas seulement un endroit commode quand il s'agit de faire un dépôt, de toucher un chèque ou d'obtenir un emprunt. Vous pouvez aussi vous y procurer des chèques de voyage ou des mandats, louer un coffret de sûreté, acheter des monnaies étrangères, discuter vos projets et vos problèmes financiers.

Tous ces services — et combien d'autres! — sont à votre disposition à la succursale où vous faites vos affaires.

Une succursale de banque groupe tous les services et tout le personnel est là pour vous aider, pour exécuter vos ordres avec empressement, discrétion et efficacité.

DOLBEAU

Le Syndicat des Employés de l'hôpital de Dolbeau est en conciliation avec les dirigeants de l'hôpital de Dolbeau. M. Jacques Archambault, qui représente le syndicat nous apprend que les parties n'ont pu trouver un terrain d'entente jusqu'à présent. Toutefois, les parties ont accepté de se rencontrer de nouveau alors que le syndicat aura étudié la proposition patronale.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

C. C. C. L. Hold 35th Annual Convention

The thirty-fifth annual convention of the CCCL union was officially opened last Sunday afternoon in Montreal at the Windsor Hotel, and was the most representative and highly important event in the long and successful CCCL's 35-year-old history.

In effect over 500 delegates from all regions of the Province of Quebec presented their letters of credence to the secretariate of the CCCL in Montreal, but this number was greatly increased by most locals delegating more than one appointee to attend this year's outstanding annual convention.

It is generally conceded that this year's congress will reveal the importance of several questions which are due to be discussed by the delegates and later passed upon.

The attitude of the delegates in regard to certain questions, such as structural reforms in the CCCL organization and affiliation with the Canadian Labor Congress (CLC) and their decisions on these two questions could very well develop the efficacy of the CCCL for many years to come.

It is therefore understandable that a larger than usual attendance of delegates take part in this year's convention.

Another angle to the present convention is the fact that more outside interest will be shown awaiting the final decisions made by the attending delegates and their effects on the future of the CCCL.

STRUCTURAL REFORM

One question which will be the object of much discussion is that relating to the union's structural reform.

This was widely discussed at a plenary session of the CCCL at Quebec last winter and numerous study periods have taken place since that time by the Educational Services of the CCCL, Federations and the majority of Central Councils as well as the numerous locals of the CCCL union.

A concrete plan which shall come before the convention calls for centralization of power within the CCCL and decentralization of personnel who shall be appointed to different regions throughout the Provincial area.

This means that the actual personnel of the CCCL, Federations and Central Councils will come under the authority of the CCCL and shall be distributed more equitably to certain regions always mindful of the professional needs of each region.

On the other hand, the 16 professional federations of the CCCL will be called upon to form four or five sections.

As an example, the Clothing Federation, and the Silk Hosiery Federation with that of the Shoe and Textile Federations could form one professional section.

MERGER WITH CLC

After three meetings with the top brass of the newly formed Canadian Labor Congress, a CCCL Committee of Nine has discussed the affiliation of the CCCL with the CLC and this report will no doubt create the most formidable question for discussion during the week-long convention.

The general-president of the CCCL, Mr. Gerard Picard presented his report to the convention delegation during the official opening Sunday afternoon and in it stressed the important problems which the delegates will have to face during this year's congress.

In his report Mr. Picard also covered automation and the problems which it shall create for the worker, productivity, the guaranteed annual wage and social security.

Mr. Jean Marchand, secretary-general of the CCCL, presented the report of the CCCL Confederation Assembly while Mr. G. Emile Hebert read the Treasurer's Report.

Reports from different union services were presented by the directors of each branch and finally a paper of nearly 40 resolutions will be brought to the attention of the delegates during this week's convention.

The convention will be brought to a close to-morrow (Saturday) with the election of officers for the coming year.

Previous to the opening of the congress several committees met in session at CCCL Headquarters at 1231 De Montigny Street East in Montreal for pre-convention business.

They included the Presidential Report Committee, the Committee which covered the Confederation Assembly Report and the Treasurer's Report Committee. Those aforementioned committees met last Saturday afternoon at 2.00 p.m. Committees on Educational Services, Organization, the

union's newspaper Le Travail and the Constitution met last Sunday at 9.30 a.m.

As Sunday night is our deadline news of the convention will be carried in these columns next week.

CONVENTION PROGRAM

Here is an outline of the program for the week-long convention as released by the Secretariate of the CCCL and which may be changed by the convention if the need arises:

Saturday September 22 from 2.00 until 11.00 p.m. registration of delegates at the Windsor Hotel.

Sunday September 23 from 10.00 a.m. until noon registration of delegates. At 2.15 p.m. official opening of the convention and welcome address read by Mr. Horace Laverdure president of the Central Council of Montreal. At 2.30 p.m. election of convention secretary and fixing of times for meetings, at 2.45 p.m. Annual report of CCCL President Me. Gerard Picard, and at 3.35 p.m. addresses by invited guests.

At 5.00 p.m. Mass will be celebrated in St. Patrick's Church by His Eminence Cardinal Paul Emile Leger.

At 6.00 p.m. reception for invited guests.

Monday September 24 will be devoted to letters of credence, the Confederation Assembly and Services, the Treasurer's Report, the President's Report and other Committees' reports.

Tuesday September 25 a Mass for departed members will be sung in St. Patrick's Church at 8.00 a.m.

The remainder of the day will be taken up with the work of commissions with study periods later.

The remaining reports will be dealt with Wednesday, Thursday and Friday during the convention.

Saturday September 29 the convention will give study to the report of the committee covering the constitution. Later during the day the convention will come to a close after the election of officers.

Arrangements have been made for a city-wide tour for the wives of delegates and a reception will be held in their honor at the Chalet on Mount Royal Tuesday September 25.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Meeting

Last Monday's general membership meeting was well attended and great interest was shown the different problems discussed.

The results of the meeting with company and grievance committee regarding the adjustments of certain grievances has been answered in writing by the company spokesman.

The reply has been handed over to a high union official for action.

The committee did not consider the company's reply satisfactory and the letter was forthwith referred to higher channels. This column will keep its readers posted on the progress made in this matter.

* * *

Honesty

Brother Ledoux, trade 903, found a wallet in a wash room last week containing quite a sum of money and other valuable papers which he promptly returned to its rightful owner.

Needless to say the owner was delighted to have it returned and Brother Ledoux is to be commended on his honesty.

* * *

Popular member passes away

Our sympathy is extended to the family of the late Jack Dunn who was buried from St Brandan's Church in Rosemount last Monday morning. Jack was one of Vickers senior employees and was a first class shipwright as well as a member of the Safety Committee.

He was also a member of the 25-year club of Canadian Vickers Limited. He will be greatly missed by his fellow workers with whom he always worked in harmony.

Top salaries.

Through information secured by Le Travail from the National Employment Service, we have learned that a West Coast shipyard have job vacancies for pipefitters, ship platers, electricians, sheet metal workers and many other shipyard trades.

The minimum wage offered is \$2.00 an hour and a \$2.10 minimum for electricians.

Apart from these attractive wage rates and working conditions the employees enjoy an 8-hour day and a 40-hour week, all statutory holidays paid, plus free hospitalization and a closed 100 percent union shop.

Horace Greeley, founder of the New York Tribune, had the right idea when he coined the well-known expression "Go West, Young Man".

* * *

H. C. of L.

Since the company turned over the administration of the several cafeterias in the shops and yard, plenty unfavorable comment has been heard from the workers. Prices of sandwiches, milk, soft drinks and all other items have been boosted and the general attitude of the employees is calling for a boycott of the cafeterias as a protest against increased prices.

Considering that Vickers workers are paid lower wages than other Canadian shipyards the talk of boycotting is perfectly logical.

Most workers who previously patronized these lunch rooms have decided in future to bring their lunches from their home.

We have no doubt that if sufficient workers do this the prices will drop to normalcy. Anyway, it's worth trying.

Quebec Labor Fights Wave Of Anti-Union Writs

Leaders representing 300,000 members affiliated with three Quebec Central Labor bodies said they are "scandalized at the ease" with which writs of prohibition are obtained from the civil courts in the Province of Quebec in labor relations cases.

A special committee was set up by the labor leaders to study the situation and decide on a course of action against "this new threat to trade unionism". Changes are to be recommended in the Quebec Labor Relations Act and the code of civil procedure as a means of combating the present practice. This committee will have nine members, three from each of the three labor groups.

Speakers at the emergency meeting complained writs are obtained without serving notice on the unions of the Quebec Labor Relations Board.

"THIS NEW LEGALISTIC APPROACH OF EMPLOYERS VIOLATES THE SPIRIT OF THE QUEBEC LABOR RELATIONS ACT AND PARALYSES THE SOUND AND FAIR OPERATION OF LABOR-MANAGEMENT OPERATIONS" THEY SAID

Roger Prevost, president of the Quebec Federation of Labor; R. J. Lamoureux, president of the Quebec Federation of Industrial Unions and Gerard Picard, president-general of the CCCL Unions, acted as joint chairmen.



EXPORT

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA